



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 8 1 3 

RÈGLEMENT DE TOPONYMIE.

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 9 octobre 2012 à 19h30 à la salle du Conseil, à la mairie de Saint-Eustache, à laquelle sont présents le maire, Monsieur Pierre Charron, Mesdames les conseillères Pauline Harrison, Nicole Carignan Lefebvre et Sylvie Cloutier, Messieurs les conseillers Denis Paré, André Biard, Patrice Paquette (à partie), Marc Lamarre, Germain Lalonde et Raymond Tessier, ainsi que Monsieur Christian Bellemare, directeur général et Me Mark Tourangeau, greffier, le présent règlement est adopté.

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville et de ses contribuables d'attribuer un nom à certaines rues et à certaines prolongations de rues ainsi qu'à des lieux publics ;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du présent règlement a été donné le 10 septembre 2012;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le lot 2 521 982 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes a caractère de rue et porte le nom de rue du Littoral.
2. Le bâtiment public localisé au 12, chemin de la Grande-Côte sur le lot 4 768 859 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes porte le nom de Bibliothèque municipale Guy-Bélisle.
3. Le bâtiment public localisé au 80, boulevard Arthur-Sauvé sur le lot 1 699 242 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes se voit retirer le nom de Bibliothèque Guy-Bélisle.
4. L'équipement public localisé au 155, rue Daoust, sur le lot 5 033 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes porte le nom de Réservoir Daoust.
5. L'équipement public localisé sur le lot 2 522 304 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes et connu sous le nom de « Parc Godard » voit les espaces de jeux de pétanque nommés « Georges-Gilbert ».
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Pierre Charron, maire

Mark Tourangeau, greffier